



## Conseil Général

### Extrait du Procès-verbal de la séance du 25/06/2014

N°: 166882 / DM 1 - 2014 - 410 - 4 C

**Objet : Séparer les banque de dépôts des banques d'affaires.  
(Voeu de M. Patrick JIMENA).**

**Le Conseil Général,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article 27 du règlement intérieur de l'Assemblée Départementale ;

**Vu** le vœu suivant de M. Patrick JIMENA :

*"Mon véritable adversaire n'a pas de nom, pas de visage, pas de parti. Il ne présentera jamais sa candidature, il ne sera pas élu, et pourtant il gouverne. Cet adversaire, c'est le monde de la finance", affirmait François HOLLANDE dans son discours du Bourget, le 22 janvier 2012.*

*"La première décision à prendre, c'est de séparer ce qui relève du crédit, du dépôt, bref du service à l'économie, de ce qui appartient aux opérations de spéculation, pour que les dépôts des épargnants ne soient pas utilisés à d'autres fins que le prêt à l'économie", précisait-il à TOULON deux jours plus tard. "Ce sera terminé ! Cette séparation sera faite."*

Une loi sur les banques est aujourd'hui en discussion. Hélas, tout laisse à craindre une réforme au rabais, "une retouche cosmétique", une loi qui ne réglerait aucun problème :

1. L'économie réelle ne serait toujours pas protégée d'un possible tsunami sur les marchés financiers (faut-il rappeler que, en Grande-Bretagne, la dette du secteur financier atteint 600 % du PIB ?)
2. Les PME auront toujours autant de difficultés à se financer, alors qu'une vraie séparation obligerait les banques de dépôt à consacrer la totalité de leurs fonds au financement des PME et de l'artisanat.
3. L'argent des contribuables continuera à servir d'assurance tout-risque pour quelques milliers de traders et autres cadres dirigeants.

La solution permettant de construire le système bancaire le plus solide, tourné vers l'économie réelle et ne mettant pas en danger l'épargne des contribuables est simple et éprouvée : c'est la séparation complète des activités de dépôt et de crédit d'une part, et des activités d'investissement spéculatives d'autre part.

C'est comme cela qu'a fonctionné le système bancaire de tous nos pays entre 1945 et 1984. Ce qui prouve la faisabilité de cette solution.

Pour toutes ces raisons, quelques soient nos étiquettes politiques, nous demandons solennellement à tous les élus de la Nation et au Président de la République d'agir avec force pour une vraie séparation des banques de dépôt et des banques d'affaires.

Pour protéger les comptes bancaires des citoyens, pour protéger les finances publiques, pour lutter contre la spéculation, il est temps de remettre la finance à sa place." ;

**Sur** proposition de son Rapporteur,

Décide

Article unique : de transmettre le voeu à M. le Premier Ministre avec un avis favorable.

*La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.*

*49 "Pour" : MM. Auban (procuration M. Gabrieli), Bertrand, Boube, Brana, Brunet, Mme Cabessut (procuration M. Fabre), M. Calestroupat, Mme Courtois-Périssé (procuration M. Dumoulin), MM. Doucède, Dumoulin, Duplanté (procuration M. Rival), Mme El Kouacheri, M. Fabre, Mme Faucheux, M. Fillola, Mme Floureusses (procuration M. Leclerc), M. Gabrieli, Mme Gaillac-Estines (procuration Mme Leclerc), M. Gimenez (procuration M. Boube), Mme Ha Minh-Tu (procuration M. Péraldi), MM. Hébrard (procuration Mme Maury), Idiart (procuration M. Brana), Izard, Jimena, Julian, Keller (procuration M. Doucède), Klotz, Mme Larrieu (procuration M. Roudière), MM. Laur (procuration Mme Pruvot), Leclerc, Mme Leclerc, M. Llorca, Mme Maury, MM. Méric, Mirassou (procuration M. Sans), Péraldi, Pignard, Mmes Pouget, Pruvot, MM. Raynal (procuration M. Pignard), Rival, Roudière, Roujas, Ruffat, Sans, Mme Sentenac, M. Soula, Mmes Vézat-Baronia, Volto (procuration M. Soula).*

*1 "Abstention" : M. Ducap.*

*3 "Absents" : MM. Costes, Duclos, Plancade.*

**Signé**

**Pierre IZARD**

Président du Conseil Général

**Date d'accusé de réception de la Préfecture de la Haute-Garonne : 04/07/2014 - n° AR 84194140**